

À une séance ordinaire du Conseil de la municipalité d'Henryville tenue le lundi 6 juin 2022 à 20:00 hrs, sont présents les conseillers; Patrick Wenning, Josiane Fabry, André Raymond, Maxime Partenza et Michel Lord sous la présidence de la mairesse, Mme Danielle Charbonneau formant quorum.

Également présente : Mme Sylvie Larose Asselin, Directrice générale et Greffière-trésorière.

Absent : M. Léo Choquette, conseiller

La Mairesse, Madame Danielle Charbonneau, ouvre la séance à 20 :00 hrs.

8144-06-2022
Ouverture
de la séance

Il est proposé par Josiane Fabry appuyé par André Raymond et résolu à l'unanimité d'ouvrir la séance ordinaire du 6 juin 2022.

8145-06-2022
Adoption de
l'ordre du jour

Il est proposé par Patrick Wenning appuyé par Maxime Partenza et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le point autres sujets ouvert.

8146-06-2022
Adoption du
procès-verbal
du 2 mai

Il est proposé par Michel Lord appuyé par André Raymond et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 2 mai 2022.

8147-06-2022
Adoption des
comptes à payer
du mois de mai et
ratification des
comptes déjà
payés

Il est proposé par Josiane Fabry appuyé par Patrick Wenning et résolu à l'unanimité :

D'approuver la liste des paiements effectués au mois de mai 2022 totalisant la somme de : 100,378.80\$.

D'autoriser le paiement des comptes à payer du mois de mai 2022 au montant de : 34,997.59\$.

Pour un total de comptes à payer de: 135,376.39\$.

Je, soussignée, certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés. En foi de quoi, je donne le présent certificat.

Sylvie Larose Asselin, Directrice générale
Greffière-trésorière

Période de
questions

Plusieurs questions ont été posées.

8148-06-2022
Rapport de la
mairesse

Attendu que la mairesse dépose à la séance du 6 juin les fait saillants du rapport concernant les états financiers 2021 préparé par la Firme Raymond Chabot Grant Thornton et que les citoyens ont 15 jours suivant la publication sur le site de la municipalité pour poser leurs questions par courriel et que les réponses seront données à la séance subséquence;

En conséquence, sur la proposition de Josiane Fabry appuyée par André Raymond, il est résolu à l'unanimité que la mairesse dépose ledit rapport à savoir :

Les revenus de fonctionnements totalisent 3 574 118.\$ et les charges et affectations pour l'ensemble des services municipaux s'élèvent à 2 652 518.\$;

Au 31 décembre 2021, l'endettement net à long terme de l'administration municipale atteignait 206,000\$. En conclusion, nous pouvons dire que la municipalité est en bonne situation financière compte tenu des résultats obtenus.

8149-06-2022
Adoption
règlement
178-2017-3
bénéfices
marginiaux

Attendu que la municipalité a donné un avis de motion et dépôt du projet de règlement 178-2017-3 en date du 2 mai 2022;

Attendu que le règlement « Tarification du service des incendies pour les municipalités environnantes et lors des interventions du service des incendies pour les automobiles des non-résidents » est modifié en ajoutant la phrase : les bénéfices marginaux de 20% à l'article 2 de la section équipements;

En conséquence, sur la proposition de Maxime Partenza appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le règlement 178-2017-3 et abroge le règlement 178-2017-2.

Que la municipalité informe les municipalités de la modification du règlement.

8150-06-2022
Autorisation
paiement QP
RIAEPHV
2^{ième} versement

Considérant que la municipalité d'Henryville a adopté par sa résolution no. 7961-12-2021 les prévisions budgétaires de la RIAEPHV pour 2022;

En conséquence, sur la proposition de Patrick Wenning appuyée par André Raymond, il est résolu à l'unanimité que la municipalité verse le 2^{ième} versement de la quote-part à la Régie intermunicipale d'approvisionnement en eau potable Henryville-Venise, au montant de : 39381.00\$ tel que prévu au budget.

M. Maxime Partenza, conseiller, se retire à 21 :26hrs. déclarant des intérêts pécuniers particuliers dans la prochaine résolution.

8151-06-2022
Persévérance
scolaire

Attendu que la municipalité défraie à chaque année des montants pour des bourses d'études pour des élèves de la municipalité d'Henryville ayant démontrés de la persévérance scolaire;

En conséquence, sur la proposition de Patrick Wenning appuyée par Josiane Fabry, il est résolu à l'unanimité que la municipalité donne deux bourses de 100.\$ chacune à un étudiant M Léo Walaszczyk de l'Édifice Laurier et à une étudiante de l'Édifice Normandie Mme Nancy Lalonde ayant étudiés à l'École Professionnelle des Métiers.

M. Maxime Partenza, conseiller, reprend son siège à 21 :27hrs.

8152-06-2022
Engagement
bibliothécaire

Attendu que M. Simon Foucault bibliothécaire doit quitter son poste pour continuer ses études universitaires;

Attendu qu'une offre d'emploi a été publicisée sur plusieurs sites;

En conséquence, sur la proposition d'André Raymond appuyée par Maxime Partenza, il est résolu à l'unanimité que la municipalité engage Mme. Suzanne Ouellette à titre de responsable de la bibliothèque d'Henryville à raison d'un soir par semaine et le samedi au taux horaire de 17.34\$ pour une probation de 3 mois après ce délai le taux horaire est de 18.01\$;

Que Mme Johanne Labonté travaille à la bibliothèque le mardi soir à son salaire régulier et continue d'être la remplaçante en l'absence de la bibliothécaire.

8153-06-2022
Nomination
comité des
digues
remplaçant M.
Urban Buetler

Attendu que la MRC du Haut-Richelieu a mis sur pied un comité consultatif concernant les digues et stations de pompage de la rivière du Sud le 8 mars 2017;

Attendu que ledit comité y participera bénévolement lors des réunions de travail tenues conjointement avec les maires des 4 municipalités concernées et les gestionnaires de la MRC;

Attendu qu'un représentant pour la digue Lamoureux dans la municipalité de Venise-en-Québec, un représentant pour la digue Lamoureux dans la municipalité de Saint-Sébastien, un représentant pour la digue Lamoureux dans la municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville et quatre représentants pour les digues Lamoureux, Rang des Côtes, Melaven/Faddentown et Humeniuk dans la municipalité d'Henryville;

M. Urban Buetler pour la digue Lamoureux
M. Jean Keurentjes pour la digue Rang des Côtes
M. Jacques Goyette pour la digue Melaven/Faddentown
M. Wayne Humeniuk pour la digue Humeniuk.

Attendu que le représentant nommé en 2017 pour la digue Lamoureux de la municipalité d'Henryville se retire de ce dossier;

Attendu que plusieurs candidatures avaient été reçues pour ce poste, un tirage au sort a été fait à la séance préparatoire du conseil le 30 mai;

En conséquence, sur la proposition de Michel Lord appuyée par Josiane Fabry, il est résolu à l'unanimité que le conseil nomme M. Daniel Walaszczyk comme représentant de la digue Lamoureux pour la municipalité d'Henryville et en avise la MRC du Haut-Richelieu.

8154-06-2022
FNX-Innov 4^{ième}
décompte remise
en marche USEP

Attendu que le conseil municipal a autorisé par la résolution 7930-11-2021 une étude de faisabilité de remise en marche d'un traitement biologique de la station d'épuration des eaux usées;

En conséquence, sur la proposition de Michel Lord appuyée par Maxime Partenza, il est résolu à l'unanimité d'acquitter la facture 403406 représentant le 4^e décompte provenant de FNX-Innov au montant de 5076.15\$ taxes incluses pour l'étude des deux options possibles.

8155-06-2022
Contrat Groupe
Civitas inc.
régularisation
Rang
Lamoureux

Attendu que M. Daniel Jodoin du Groupe Civitas inc. a présenté une offre de service pour régulariser l'emprise du Rang Lamoureux par une opération cadastrale des lots devant créer la fiche immobilière de l'emprise de la route modifiée ainsi que la description technique, le modèle de résolution à adopter et préparation du modèle de l'avis public à paraître;

En conséquence, sur la proposition d'André Raymond appuyée par Josiane Fabry, il est résolu à l'unanimité que le conseil accepte les frais de l'offre de service tel que déposée en date du 22 avril 2022 en incluant la régularisation de l'emprise de la route et la fermeture d'une partie du Rang Lamoureux créant ainsi un lot additionnel.

8156-02-2022
St-Pierre
Tremblay
Excavation
décompte no. 2
Phase II rue de
l'Église

Attendu que la municipalité a donné le contrat à St-Pierre Tremblay Excavation pour le projet de réfection d'aqueduc et d'égout sur une partie de la rue de l'Église Phase II;

Attendu que l'entrepreneur a présenté une facture représentant le 1^{er} décompte progressif au montant de : 140,416.66\$ incluant les taxes applicables;

En conséquence, sur la proposition de Patrick Wenning appuyée par Maxime Partenza, il est résolu à l'unanimité que la municipalité s'acquitte du montant total de : 140,416.66\$ incluant les taxes applicables à St-Pierre Tremblay Excavation représentant le décompte progressif no.1, tel que recommandé par M. Joël Gauthier, ingénieur et surveillant de chantier pour le compte de FNX-Innov.

8157-06-2022
Demande de
remboursement
politique
familiale

Attendu que quatre familles ont fait une demande de remboursement au bureau municipal en regard avec notre politique familiale pour les activités sportives pour enfants et une naissance;

En conséquence, sur la proposition de Michel Lord appuyée par André Raymond, il est résolu à l'unanimité de rembourser quatre familles pour les activités sportives au montant de : 746.25\$ et une famille pour une naissance au montant de 100.\$

8158-06-2022
Spectacle 5 août
Humoriste

Attendu que la coordonnatrice aux loisirs Mme Geneviève Lavoie a prévu le 5 août un spectacle avec humoriste à l'église d'Henryville dans le cadre de ses activités 2022;

En conséquence, sur la proposition de Patrick Wenning appuyée par Josiane Fabry, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise un dépôt au montant de : 1350.95\$ aux Productions Hugues Pomerleau inc. afin de réserver l'humoriste.

M. Maxime Partenza, conseiller, se retire à 21 :34hrs. déclarant des intérêts pécuniers particuliers dans la prochaine résolution.

8159-06-2022
Engagement
2^{ième}
accompagnatrice

Attendu que la municipalité d'Henryville aura recours à une deuxième accompagnatrice pour deux enfants ayant des besoins particuliers pour le camp de jour 2022;

En conséquence, sur la proposition d'André Raymond appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise une rémunération de 18.15\$ de l'heure pour cette accompagnatrice.

M. Maxime Partenza, conseiller, reprend son siège à 21 :35hrs.

Rapport du
directeur
incendie

Le directeur incendie nous a transmis un rapport écrit.

Rapport de
l'inspecteur
municipal et
procès-verbal
CCU

Le rapport de l'inspecteur municipal est déposé ainsi que le procès-verbal du CCU.

8160-06-2022
Site SEAO octroi
de contrat-abat-
poussière et
nivelage de rues
et signalisation

Attendu qu'un appel d'offres a été mis sur le site SEAO afin de demander des prix au litre pour l'abat-poussière sur une distance de ± 8 kilomètres ainsi que des prix pour le nivelage et signalisation des chemins municipaux, aucun nivelage ne devra être effectué sur les rues Jacques-Cartier, Maurice-Duplessis et Richelieu;

Attendu que l'ouverture des soumissions a eu lieu mercredi 25 mai à 10 :00hrs.;

Attendu que la municipalité a reçu deux soumissions, dont une est non conforme;

En conséquence, sur la proposition de Maxime Partenza appuyée par Patrick Wenning, il est résolu à l'unanimité que la municipalité octroie le contrat pour l'abat-poussière et le nivelage ainsi que la signalisation au plus bas soumissionnaire lequel est conforme : Pavage Axion inc. pour un montant de 9657.90\$ taxes incluses pour le chlorure de calcium liquide à 0.42 cents/prix au litre sur une distance d'environ 8 kilomètres, auto-niveleuse, 285.60\$ tx incluses, rouleau compresseur vibrant 205.39\$ taxes incluses.

Mme Josiane Fabry conseillère, se retire à 21 :37 hrs. déclarant des intérêts pécuniers particuliers indirects dans la prochaine résolution.

**8161-06-2022
Dérogation
mineure 449
Rang St-Louis**

Dérogation mineure CCU2022-02 pour lot 4 775 911, dérogation au règlement de lotissement en vue de subdiviser un lot non desservi situé à moins de 100 mètres d'un cours d'eau et ayant moins de 75m de profondeur.

Attendu le projet déposé par Maxime Bourgeois, arpenteur-géomètre, plan minutes 10706, dossier 26409, daté du 28 février 2022;

Attendu la demande de dérogation mineure DDM2022-02 pour lot 4 775 911, dans le but de subdiviser le lot en deux;

Attendu que l'article 3.11 du règlement de lotissement 61-2006 exige 75mètres de profondeur;

Attendu que la dérogation n'est pas considérée mineure;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme demandent plus d'informations dans ce dossier;

Attendu qu'il n'y a pas l'unanimité au sein du conseil municipal, la mairesse demande le vote :

Pour : M. Michel Lord

Contre : Messieurs Patrick Wenning, André Raymond et Maxime Partenza.

En conséquence, sur la proposition de Patrick Wenning appuyée par Maxime Partenza, il est résolu à la majorité des voix que le conseil municipal refuse la demande de dérogation tel que présentée.

Mme Josiane Fabry conseillère, reprend son siège à 21 :40hrs.

**8162-06-2022
Dérogation
mineure
132 rue Manon**

Résolution dérogation mineure CCU2022-01 pour le lot 5 604 276 au 132 rue Manon dans le but d'autoriser une marge de recul latérale minimale de 1.74m.

Attendu la demande de dérogation mineure DDM2022-01 pour autoriser une marge de recul latérale minimale de 1.74m;

Attendu que la marge de recul latérale minimale à respecter pour la zone (822) est de 2m selon l'article 5.1 du règlement de zonage 59-2006;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme considère la dérogation comme étant mineure;

Attendu que les travaux ont été effectués de bonne foi;

En conséquence, sur la proposition d'André Raymond appuyée par Maxime Partenza, il est résolu à l'unanimité d'accepter la demande de dérogation dans le but d'autoriser une marge de recul latérale minimale de 1.74m.

| | |
|--|--|
| 8163-06-2022 Demande d'appui projet 1026 route 133 | <p>Attendu qu'une demande d'autorisation a été expédiée à la Commission de Protection du Territoire Agricole en regard avec un projet de bureaux commerciaux à louer;</p> <p>Attendu que le futur acquéreur dudit emplacement a modifié sa demande suite à l'envoi à la CPTAQ;</p> <p>En conséquence, sur la proposition de Josiane Fabry appuyée par André Raymond, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal ne peut faire suite à la demande d'autorisation déjà expédiée et demande au futur acquéreur de reformuler une demande d'autorisation auprès de la CPTAQ conforme à ses futurs projets.</p> |
| 8164-06-2022 Acquisition brosses pour balai de rues | <p>Attendu que les deux brosses du balai de rues sont inutilisables;</p> <p>En conséquence, sur la proposition de Patrick Wenning appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'acquisition de deux brosses pour le balai de rues chez Garage Lagüe à Pike River au montant de 1222.02\$ taxes incluses.</p> |
| 8165-06-2022 Avis de motion et dépôt projet de règlement 217-2022 encadrant l'usage du cannabis | <p>Avis de motion est donné par Patrick Wenning et dépôt du projet de règlement à l'effet d'adopter à une séance régulière ultérieure le règlement 217-2022 encadrant l'usage du cannabis.</p> |
| 8166-06-2022 Filets Nad's | <p>Attendu que la municipalité a accordé le contrat d'acquisition et pose de filets pour le terrain de baseball par la résolution no. 7869-09-2021;</p> <p>En conséquence, sur la proposition de Josiane Fabry appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le dernier paiement de la facture au montant de 2475.\$ taxes incluses.</p> |
| 8167-06-2022 Nettoyage du puits de pompage PM2 | <p>Attendu que la municipalité a fait nettoyer le puits de pompage à la PM2 en 2012;</p> <p>Attendu que sur recommandation de l'opérateur de l'usine de traitement des eaux usées, il y a lieu de le faire nettoyer;</p> <p>En conséquence, sur la proposition d'André Raymond appuyée par Patrick Wenning, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise Enviro 5 à exécuter les travaux de nettoyage du puits de pompage de la station PM2 tel que décrit dans la soumission au montant de 5510.\$ plus les taxes applicables.</p> |
| 8168-06-2022 Autorisation de dépenses 2 certificats-cadeaux citoyens | <p>Attendu que la municipalité est à réaménager le Parc-des-Copains avec la Firme l'Escabeau;</p> <p>Attendu que les commentaires des citoyens avaient été requis dans les différents plans présentés;</p> <p>En conséquence, sur la proposition de Maxime Partenza appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise une dépense de deux certificats-cadeaux au montant de 25.\$ chacun chez Sports Experts pour les citoyens ayant répondu à l'invitation et en autorise le remboursement.</p> |

8169-06-2022
Autorisation de
paiement
Desrochers
Métail, notaires

Attendu que le conseil municipal a par la résolution 8116-05-2022 autorisé l'acquisition du lot 4 777 084 pour la somme de 1.00\$;

En conséquence, sur la proposition de Josiane Fabry appuyée par Maxime Partenza, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le paiement de 1214.52\$ à Desrochers Métail, notaires pour les documents relatifs à cette acquisition.

8170-06-2022
Avis de motion et
dépôt projet de
règlement
59-2006-33
modifiant le
règlement de
zonage 59-2006

Avis de motion est donné par André Raymond et dépôt du projet de règlement 59-2006-33 à l'effet d'adopter à une séance régulière ultérieure le règlement 59-2006-33 modifiant le règlement de zonage 59-2006 afin de règlementer l'implantation des cultures de cannabis dans la zone 505.

Période de
questions

Plusieurs questions ont été posées.

8171-06-2022
Levée de la
séance

Sur la proposition de Maxime Partenza appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 22 :26hrs.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, Sylvie Larose Asselin, Directrice générale et Greffière-trésorière, certifie que la municipalité d'Henryville dispose des crédits nécessaires suffisants pour le paiement des déboursés reliés aux résolutions adoptées à cette séance.

.....
Sylvie Larose Asselin

.....
Danielle Charbonneau
Mairesse

.....
Sylvie Larose Asselin, Directrice générale
Greffière-trésorière

« Je, Danielle Charbonneau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal ».

